

# Compte rendu du Comité Technique Région Académique "Nouvelle Aquitaine" Du lundi 6 janvier 2019

## **Une réforme territoriale à marche forcée :**

Cette instance nouvellement créée, avait été initialement prévue le 19 décembre à Angoulême. Ceci avait donné lieu à un rassemblement inter-professionnel devant le lycée Coulomb pour accueillir les 3 Rectrices qui ne s'étaient pas déplacées et qui faute de quorum suite à notre refus de siéger, ont reconvoqué ce CTRA ce lundi 6 janvier ... à Bordeaux !

## **Une centralisation toujours plus importante:**

Les mutualisations de services à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine sont une perte d'autonomie pour les académies de Limoges et Poitiers, une mise sous tutelle des territoires annexés par l'Académie de Bordeaux.

Ceci se traduit par 5 futurs Services Régionaux (multi sites) dévolus à Bordeaux sur les 8 créés, 2 à Poitiers, et seulement 1 à Limoges. A ceci s'ajoute 2 Services Inter-Académiques (multi sites) sur 4 attribués à Bordeaux, 1, à Poitiers, et 1 à Limoges.

On assiste donc à une concentration des centres de décisions au Rectorat de Bordeaux.

## **Un renforcement du pilotage de l'encadrement supérieur, des inquiétudes sur l'avenir des postes administratifs :**

Cette réforme territoriale est assortie de la création d'un poste de Recteur délégué à l'ESRI (Enseignement Supérieur Recherche Innovation), et à la création d'un poste de SGRA (Secrétaire Général de Région Académique), tous deux basés au Rectorat de Bordeaux au côté de la Rectrice de Région Académique.

En revanche, concernant les personnels administratifs, si l'administration s'engage au **maintien du nombre global de postes** à l'échelle des 3 académies, **rien n'exclut les redéploiement de postes entre les académies !!!** L'Académie de Limoges est identifiée par le Rectorat de Bordeaux comme étant sur-dotée de 20 ETP, alors que Bordeaux accuserait un déficit de 60 ETP...

Il nous a été précisé qu'il n'y aurait pas de mobilité fonctionnelle ou géographique obligatoire, et que si des situations de mobilité se présentaient il y aurait un accompagnement indemnitaire des agents concernés.

**Nos questions ont fait apparaître que ces engagements sensés tenir lieu de garanties destinées à préserver la sérénité de l'avenir professionnel des agents administratifs, ne sont pas définis dans le temps. Il semble bien qu'ils ne concernent que la période transitoire de la mise en œuvre de cette réforme, d'ici à 2022...quid des postes au delà ?**

Pour toutes ces raisons, la FSU s'est opposée dès le début à la réforme territoriale de l'Etat et à son cortège de décisions technocratiques de concentration des lieux de décisions, sur fond de métropolisation néfaste à l'aménagement du territoire, au détriement des zones rurales, des populations les plus fragiles et les plus isolées.

**Les représentant.es de la FSU, après avoir porté offensivement la parole des personnels, ont été les seuls à voter contre les 3 arrêtés rectoraux de création des 3 Directions Régionales, officialisant la mise en œuvre administrative de ces décisions que nous avons contestées durant ce CTRA.**

Ceci s'ajoute à l'ensemble des réformes régressives (baccalauréat, voie professionnelle, loi de transformation de la Fonction Publique, gel du point d'indice et faiblesse des salaires..) et surtout au Projet de réforme des retraites qui préfigure une baisse insupportable de nos pensions.

Les Sections Régionales de la FSU Nouvelle Aquitaine refusent ces régressions et considèrent que la seule réponse de nos professions doit être la mobilisation très massives des personnels lors des Journées nationales de grève et d'action inter-professionnelles.

## **Déclaration de la FSU Nouvelle Aquitaine :**

Madame la rectrice de région,

Mesdames les rectrices d'académie,

Mesdames, messieurs les membres des comités techniques,

Notre présence aujourd'hui à ce comité technique ne peut vous servir de caution à un dialogue social devenu inexistant. Si le vocabulaire change, le fond reste le même : la fusion des académies aurait été abandonnée, mais la mise en oeuvre du décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés renforce clairement les attributions du recteur de région académique. Les mutualisations de services à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine sont une perte d'autonomie pour les académies de Limoges et Poitiers, une mise sous tutelle de territoires annexés par l'académie de Bordeaux.

Nos organisations syndicales se sont opposées à la réforme territoriale de l'État car elles ont considéré, à raison, qu'elle entraînerait une métropolisation néfaste à l'aménagement du territoire, une concentration des lieux de décisions ainsi toujours plus éloignés des usagers. L'austérité budgétaire choisie par le gouvernement et la création de nouveaux services nous fait aussi craindre des mutualisations néfastes aux conditions de travail des agents et aux services finalement rendus.

Les suppressions et créations de postes administratifs inscrites au budget 2020 hélas confirment nos craintes. Dans un contexte où les réformes régressives (baccalauréat, voie professionnelle, loi de transformation de la fonction publique, projet de réforme des retraites) s'accumulent, où le niveau des salaires et des pensions restent insuffisants pour les agents de la fonction publique, où le gouvernement reste sourd aux nombreuses contestations, nous ne pouvons accepter de nouvelles dégradations des conditions de travail par la mise en place de l'organisation territoriale qui nous est présentée.